

SYNTHESE DE PRESENTATION
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DU BUDGET 2018
COMMUNE D'AULHAT – FLAT

Désormais, dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des comptes administratifs et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Nous rappelons que la commune a l'obligation de présenter tous les comptes municipaux en application de la nomenclature budgétaire et comptable M14 (art. L. 2313-1 du CGCT).

Vous trouverez dans les documents annexes les informations suivantes :

- Synthèse des comptes administratifs 2017 avec un commentaire
 - Comptes de fonctionnement
 - Comptes d'investissement

- Synthèse des comptes administratifs du budget 2018 avec un commentaire
 - Comptes de fonctionnement
 - Comptes d'investissement

Des informations plus précises peuvent être obtenues auprès du maire ou de l'adjoint en charge des finances.